



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-564

Déposé le : 06.09.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Monnaies locales : un encouragement à l'activité économique du Canton de Vaud ?

Texte déposé

Depuis la chute de la banque Lehman Brothers, en 2008, l'économie mondiale est mise sous pression de manière constante. Dans ce contexte, sous l'impulsion d'initiatives citoyennes et d'entreprises locales, des projets proposent à leur manière d'aider l'économie, et ce par un outil connu depuis longtemps en Suisse : la création et l'utilisation de monnaies locales. En 1934 déjà, en pleine crise financière des années 30, la Suisse faisait figure de pionnière en voyant la création du WIR, monnaie créée et utilisée entre les entreprises suisses et permettant à notre économie de se stabiliser pendant cette période difficile. Aujourd'hui, les monnaies locales papier font leur apparition. Nous retrouvons le boyard à La Rochelle, le stück à Strasbourg, le Valeureux à Liège, le Bristol Pound à Bristol, etc.

Depuis peu, la Suisse, malgré un statut économique enviable, voit elle aussi des monnaies locales se créer et se développer. Notons l'une des principales, le Léman, apparu à fin 2015 à Genève. Les Vaudois ont récemment pu faire connaissance avec le Léman lors du Festival de la Terre organisé à Lausanne à mi-juin 2016. Cette monnaie était imprimée et permettait à tous les festivaliers de payer leurs consommations en Léman, en lieu et place des francs suisses. Le succès semble avoir été au rendez-vous puisque le nombre de Léman en circulation ainsi que le nombre de commerces l'acceptant ne font que croître.

Selon les études sur les monnaies locales, ces dernières permettent de dynamiser l'économie notamment du fait que ces dernières ont tendances à circuler beaucoup plus rapidement que les monnaies nationales (voir « expérience de Wörgl »). De plus, selon ces études, les monnaies locales, puisqu'elles ne sont acceptées qu'au sein d'une région délimitée, entraînent un usage qui encourage l'achat de biens et de services produits localement. Ainsi, quel que soit le niveau d'activité économique, la plupart des bénéfices devraient enrichir la région.

Finalement, les monnaies locales possèdent généralement une charte d'adhésion qui encourage directement des pratiques économiques humainement et écologiquement responsables.

Voici d'ailleurs un extrait de la charte de la monnaie locale « le Léman » :

« Par mon adhésion à l'association Monnaie Léman et au réseau de la monnaie citoyenne transfrontalière du Léman, je m'engage :

- Pour la relocalisation de l'économie et les dynamiques locales, par une priorité donnée aux productions locales et aux commerces de proximité dans les quartiers et villages.*
- Pour la solidarité entre commerces, entreprises, associations et producteurs locaux.*
- Pour la promotion de conditions de travail décentes et épanouissantes.*
- Pour les pratiques économiques socialement et écologiquement responsables »*

Aussi, en regard de cette évolution, nous avons le plaisir de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat considère-t-il que la nouvelle monnaie locale « le Léman » pourrait permettre d'encourager l'activité économique du Canton de Vaud tout en favorisant la production locale, les circuits courts et le commerce de proximité ?
2. Si le Conseil d'Etat estime que globalement cette nouvelle monnaie locale pourrait être positive pour le Canton, pourrait-il envisager de devenir partie prenante en favorisant, par exemple, l'information au sein des communes de l'existence de cette nouvelle monnaie ?

Références :

- Sur dans l'émission TTC de la RTS : <http://www.rts.ch/info/economie/7817502-leman-farinet-a-quoi-servent-les-monnaies-locales-.html>
- Association « Monnaie-Leman » : <http://monnaie-leman.org/parties-prenantes/#Prenantes>
- Livre de Rob Hopkins, économiste, sur l'introduction d'une monnaie locale : <https://www.transitionnetwork.org/local-money>
- Article « les monnaies locales complémentaires dynamisent l'économie locale » : <http://www.lalabo-ess.org/les-monnaies-locales-complementaires-dynamisent-l-2097.html>
- En complément de l'euro, les monnaies locales séduisent de plus en plus : http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/05/22/en-complement-de-l-euro-les-monnaies-locales-seduisent-de-plus-en-plus_4639088_3234.html
- Avantages d'une monnaie locale : <http://nicetransition.org/index.php/acceuil/presentation-des-differents-modeles-mere/monnaie-locale/>
- Fritz Schwarz, *Das Experiment von Wörgl*, überarb. Neuauflage, Synergia, Darmstadt 2007, ISBN 978-3-9810894-5-5 (Original: Bern 1951)

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



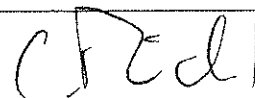
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Claire Richard au nom du groupe vert/libéral

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Dominique-Ella Christin



Régis Courdesse



Martine Meldem



Laurent Miéville



Graziella Schaller



Signature(s) :